



# REGLEMENTATION DU VIDE-GRENIER

**date et lieu : le 17 mai 2025  
au clos de boule 2, rue du lac Lyon 03**

« Les particuliers non-inscrits au registre du Commerce et des Sociétés, sont autorisés à participer aux ventes au débailage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus ».

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION :

### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

- justifier de votre identité (photocopie recto verso de votre carte d'identité), celle d'un parent pour les enfants mineurs, et de votre adresse pour vous inscrire en qualité d'exposant ;
- fiche d'inscription remplie ;
- règlement par chèque libellé à l'ordre de : Elan de Lyon ;
- **ne pas oublier de nous communiquer une adresse mail** pour confirmation de votre inscription et de votre emplacement.

Rappelons les articles de la loi sur les vices cachés. Ce sont les articles 1641 et suivants du code civil. Ils définissent les responsabilités des vendeurs quand ils savaient qu'il y avait un défaut et quand ils ne le savaient pas...

Cette loi stipule que la vente peut être annulée si le bien vendu faisait l'objet d'un défaut majeur, inconnu de l'acheteur au moment de la vente.

Il est évident qu'il est très difficile de statuer à posteriori et savoir si le bien avait été vendu comme usagé, ou hors d'état de marche. Disons le tout net, cela fait partie du frisson au moment de l'achat.

Pour les biens de valeur, suggérez aux clients d'obtenir un reçu mentionnant les coordonnées précises du vendeur à l'aide d'une pièce d'identité ou d'un numéro de SIRET pour les professionnels.

## LES VENTES REGLEMENTEES :

La loi régit un grand nombre de ventes, quel que soit le mode de vente. De plus, dans le cas particulier du vide grenier, il existe des tentations de vendre des biens non conformes aux règles, sous prétexte que le bien est d'occasion, que le vendeur ne connaît pas bien la réglementation (enfant...) ou bien même parce que le vendeur espère s'en tirer sans problème.

## AU VIDE GRENIER DE L'ELAN DE LYON DU 1<sup>er</sup> JUIN 2024 LES EXPOSANTS N'AURONT PAS LE DROIT DE VENDRE :

- **DES ANIMAUX** : D'après l'article 276.4 du code rural, les ventes ou dons des animaux de compagnie sont interdites dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux.
- **DES ARMES** : Le danger est évident. Pour les vrais connaisseurs, il existe des bourses spécialisées où les réglementations sont connues et appliquées.
- **DES CD OU JEUX VIDEOS GRAVES** : Vous les reconnaitrez facilement. Pas de pochette dans la boîte ou une pochette mal faite. Un CD avec une face bleue ou verte. Leur vente est strictement interdite.
- **DE LA NOURRITURE** : Pas de nourriture confectionnée « maison ».
- **DE QUITTER LEUR EMPLACEMENT AVANT 18 HEURES, FIN DE LA MANIFESTATION**, pour des raisons évidentes de sécurité.

HEURES D'INSTALLATION : DE 06 h 00 à 08 h 00  
FIN DU VIDE GRENIER : 18 h 00

**L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE VOUS REFUSER UN EMPLACEMENT EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT, ET LE DROIT D'INTERROMPRE CE VIDE-GRENIER EN CAS DE MAUVAIS TEMPS OU AUTRE...**

# INSCRIPTION

ORGANISATEUR : ELAN DE LYON - 43 rue Léon Jouhaux – 69003 Lyon

Contact par Mail uniquement [elandelyon.vidегrenier@gmail.com](mailto:elandelyon.vidегrenier@gmail.com)

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville : .....

fixe : .....  mobile.....

Adresse mail : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : .....

Délivrée le : ..... par la Préfecture de .....

Nombre de METRES :(minimum 2m)

Prix du mètre linéaire 6,00€

6,00€ x ..... = .....

**Buvette pendant toute la durée du vide grenier, boissons, restauration,  
L'Elan de Lyon se réserve l'exclusivité de la vente des boissons et de la restauration.**

L'Inscription sera effective après réception de ce formulaire dûment complété, du chèque ou récépissé de virement et de la photocopie (ou scan ou photo lisible) de votre pièce d'identité recto-verso à retourner, avant **30 avril 2025** par courrier ou par courrier électronique, (**adresse ci-dessus**)

Chèque libellé au nom de : **Elan de Lyon**

Virement IBAN : **FR76 1027 8073 0400 0213 0560 107**

### **Je déclare sur l'honneur :**

- ne pas être commerçant(e) ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce) ;
- ma non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code Pénal) ;
- avoir pris connaissance du règlement.

### **Je m'engage à laisser l'emplacement propre.**

Une **caution de vingt euros** en espèces ou par chèque, que vous remettrez à l'arrivée, vous sera rendue après vérification de la propreté de votre emplacement.

**Pour des raisons d'organisation, toute inscription définitive ne pourra donner lieu à modification. (Si vous voulez être avec des amis, prévoyez une SEULE inscription avec le nombre de mètres en conséquence.**

A .....

Le.....

SIGNATURE :



**ELAN DE LYON**  
**43, rue Léon Jouhaux**  
**69003 Lyon**

# VIDE GRENIER

organisé par

## 17/05/25



## 8H - 18H

**AU CLOS DE BOULES**  
**2, RUE DU LAC**  
**LYON 03**

**Renseignements:**  
[elandelyon.videgrenier@gmail.com](mailto:elandelyon.videgrenier@gmail.com)

RÈGLEMENTATION  
INSCRIPTION



**RESTAURATION / BUVETTE**

**EXPOSANTS**  
Emplacement\* : 1 m / 6 €\*\*  
Véhicule interdit sur  
emplacement  
Ouverture exposants à 6h

\* paiement à la réservation  
\*\* avec un minimum de 2 mètres